

# Entente entre les parents et le camp artistique d'EXPRESSION

## 1. Premiers soins

J'autorise l'animatrice responsable de mon enfant à lui administrer les premiers soins de base et lui fournir les soins médicaux requis par son état de santé. L'animatrice du Camp artistique d'EXPRESSION possède un certificat valide en secourisme.

Je, soussigné.e, déclare être titulaire de l'autorité parentale de l'enfant/des enfants inscrit.s au Camp artistique d'EXPRESSION. Je demande à toute personne désignée par EXPRESSION, de contacter une personne au(x) numéro(s) suivant(s), advenant que l'enfant soit blessé ou malade, que cela nécessite ou non l'intervention d'un médecin.

En cas d'urgence, rejoindre cette personne : Nom : \_\_\_\_\_  
Lien de la personne avec l'enfant : \_\_\_\_\_  
Téléphone principal : \_\_\_\_\_  
Autre numéro : \_\_\_\_\_

En cas d'urgence, rejoindre cette personne : Nom : \_\_\_\_\_  
Lien de la personne avec l'enfant : \_\_\_\_\_  
Téléphone principal : \_\_\_\_\_  
Autre numéro : \_\_\_\_\_

En cas de blessures accidentelles ou de problèmes de santé, j'autorise une de ces personnes contactées, si elle le juge nécessaire, à confier l'enfant sans délai à un médecin, un hôpital ou un CLSC de son choix, à signer tous les documents requis par les autorités médicales afin que l'enfant fasse l'objet des soins nécessaires à son état. S'il est impossible de les rejoindre dans les plus brefs délais, le camp sera autorisé à intervenir en son nom pour le bien de l'enfant. Tous les frais de traitement, de médication, d'hospitalisation et de transport à l'hôpital, au CLSC ou à son domicile seront à la charge du titulaire de l'autorité parentale (cela inclut un éventuel transport ambulancier).

J'autorise également, par la présente entente, le médecin de l'hôpital ou du CLSC à prodiguer à l'enfant les soins, qu'elle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de toutes autres interventions. Je m'engage à entrer en communication sans délai avec les autorités médicales à qui sera confié l'enfant.

## 2. Discipline

Le camp de jour se réserve le droit de mettre fin au camp d'un participant après le **2<sup>e</sup> avertissement** d'inconduite disciplinaire notifié aux parents, et ce sans remboursement. Le camp est spécialisé en arts visuels et souhaite donner la chance aux enfants de se perfectionner dans les meilleures conditions possibles.

## 3. Arrivée et départ/absences

L'arrivée se fait à 8h00 au plus tôt avec le service de garde, sinon les ateliers commencent à 9h. Le départ est à 16h00 à la fin de activités du camp ou à 17h30 pour les enfants qui fréquentent le service de garde. Le matin, le titulaire de l'autorité parentale doit prendre le temps d'informer l'animatrice de l'arrivée de l'enfant. Le soir, l'animatrice laisse partir l'enfant selon les modalités autorisées par la fiche d'inscription, si vous venez chercher votre enfant, vous devez vous assurer d'avertir l'éducatrice de votre départ avec votre enfant. Nous vous demandons de nous aviser de

l'absence de votre enfant, à l'avance, au numéro de téléphone suivant : 450-773-4209. Les journées d'absence ne peuvent être remboursées.

#### 4. Horaire

Les titulaires de l'autorité parentale doivent respecter l'horaire du camp, mentionné au point 3. En aucun moment, il sera toléré que des enfants soient laissés devant la porte d'EXPRESSION ou sous l'auvent du marché fermier avant 8h sans supervision. Il ne sera pas toléré qu'un enfant, qui n'est pas autorisé à quitter seul pour retourner à la maison, sorte des locaux sans sa prise en charge physique en fin de journée par l'autorité parentale ou une tierce personne désignée à l'avance dans le formulaire d'inscription. Ces situations amèneront le retrait de l'enfant au camp et se sans remboursement, il en va de la sécurité de vos enfants!

Après 16h, des frais de 1\$ par minute, seront facturés pour les enfants qui seront accueillis au service de garde et qui n'y sont pas inscrits. Pour les enfants inscrits au service de garde, les frais de 1\$ par minute seront facturés dès 17h31.

#### 5. Programmation

J'ai pris connaissance de la description générale du camp artistique d'EXPRESSION. Je comprends que ce camp est spécialisé en arts visuels et qu'il permet aux enfants de 7 à 12 ans d'explorer divers procédés et techniques (dessin, peinture, sculpture, etc.) tout en s'amusant et en développant leur créativité. J'inscris mon enfant en sachant que celui-ci a un intérêt pour les arts visuels et leurs pratiques.

#### 6. Sorties

Je comprends que des sorties seront effectuées durant les journées du camp, qu'une sortie à la piscine est à prévoir (il n'y aura pas obligation de se baigner), une activité se déroulera sur la promenade Gérard Côté, une animation sera au parc Casimir Dessaulles, une visite au Jardin Daniel A. Séguin aura lieu, etc. Pour les sorties qui pourraient se dérouler exclusivement à l'extérieur de nos locaux, nous vous aviserons advenant le cas.

#### 7. Effets personnels

Le camp n'assume pas la responsabilité des effets personnels perdus ou volés. Il est donc important d'identifier les effets personnels de votre enfant. Il est aussi interdit d'apporter des jouets ou appareils électroniques (console de jeux, cellulaire, etc.). En aucun temps, il sera permis d'apporter des jeux, jouets ou cartes à échanger.

#### 8. Appareils électroniques

Les téléphones cellulaires, tablettes ou jeux électroniques sont formellement interdits au camp. Nous vous demandons de les laisser à la maison afin d'éviter toute problématique d'utilisation. Lors d'une sortie en particulier, la caméra numérique ou le téléphone cellulaire pourrait être permis, mais vous en serez informé au préalable.

## 9. Effets nécessaires au quotidien

- 1- Un lunch froid ou chaud avec ustensiles dans une boîte à lunch (si froid, mettre un « ice pack », si chaud, mettre dans un thermos)
- 2- Deux collations et une bouteille d'eau (pas de bouteilles en verre)
- 3- Vêtements de rechange, parapluie, bottes de pluie, lunettes soleil (si estimé nécessaire, selon la température)
- 4- Obligatoire : crème soleil et espadrilles en tout temps identifiés
- 5- Obligatoire : tablier ou couvre-tout ou vêtement qui peuvent être tachés

## 10. J'ai pris connaissance et adhère à l'entente de fonctionnement du Camp artistique d'EXPRESSION.

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_